

*« Il ne dépend pas de nous de n'être pas pauvres, mais il dépend  
toujours de nous de faire respecter notre pauvreté. »*

[Voltaire]

Mémoire déposé à la  
Commission parlementaire  
sur l'itinérance



Les Œuvres de la Maison Dauphine  
Octobre 2008

## TABLE DES MATIÈRES

1. PRÉSENTATION DE L'ORGANISME.....	1
1.1. Les Œuvres de la Maison Dauphine. Qui sommes-nous?.....	1
1.2. Pourquoi l'organisme a-t-il été fondé? Les besoins.....	2
1.3. Notre schéma d'intervention.....	2
1.4. Nos services .....	3
2. NOS GRANDS DÉFIS .....	9
2.1. Qui sont ces jeunes qui nous fréquentent? Des jeunes, de plus en plus jeunes avec des « polyproblématiques » de plus en plus lourdes.....	9
2.1.1. LES POLYPROBLÉMATIQUES .....	9
2.1.2. Santé.....	10
2.1.3. Discrimination – judiciarisation.....	11
2.2. Quelles sont les principales difficultés de la Maison Dauphine? .....	14
2.2.1. Financement.....	14
2.2.2. Incapacité de répondre à toutes les demandes .....	16
2.2.3. Ressources humaines .....	16
3. RECOMMANDATIONS.....	17
3.1. Adoption d'une politique en itinérance.....	17
3.2. Prévention .....	17
3.3. Modulation du financement de base .....	18
3.4. Guichet unique pour l'obtention de financement gouvernemental.....	18
3.5. Récurrence du financement des projets performants.....	18
3.6. Compensation financière pour l'utilisation de locaux .....	19
3.7. Financement du Service juridique .....	19
3.8. Reconnaissance du Service de santé.....	20
3.9. Adaptation des critères de subvention aux réalités de la Maison Dauphine.....	20
3.10. Financement supplémentaire pour un projet spécifique : la Maison Loyola .....	20

# 1. PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

## 1.1. Les Œuvres de la Maison Dauphine. Qui sommes-nous?

« Les Œuvres de la Maison Dauphine inc. » est une corporation sans but lucratif formée en 1992 sous le régime de la partie III de la Loi sur les compagnies.

La Maison Dauphine – c'est le nom le plus usuellement employé – a pour principe d'accueillir inconditionnellement les jeunes de la rue de 12 à 24 ans. Il s'agit d'un milieu ouvert, axé sur la volonté d'aider les jeunes de la rue, dans le respect de la différence. Des services essentiels et d'appoints sont offerts tout en assurant aux jeunes une relation d'aide personnalisée et un accompagnement dans la préparation à l'emploi ou le retour aux études. La Maison permet donc aux jeunes de recevoir protection, aide, support et conseils appropriés. Les intervenants sur place ont pour rôle de créer un contact avec chacun des jeunes, dans le but de prévenir que d'errants, ils ne deviennent itinérants. Enfin, avec d'autres partenaires, la Maison Dauphine cherche à harmoniser les relations des jeunes de la rue avec les autres sous-groupes sociaux et la société environnante.

Selon les données recueillies au cours de l'année 2007-2008 par le Service d'intervention, plus de 500 jeunes différents ont fréquenté la Maison.

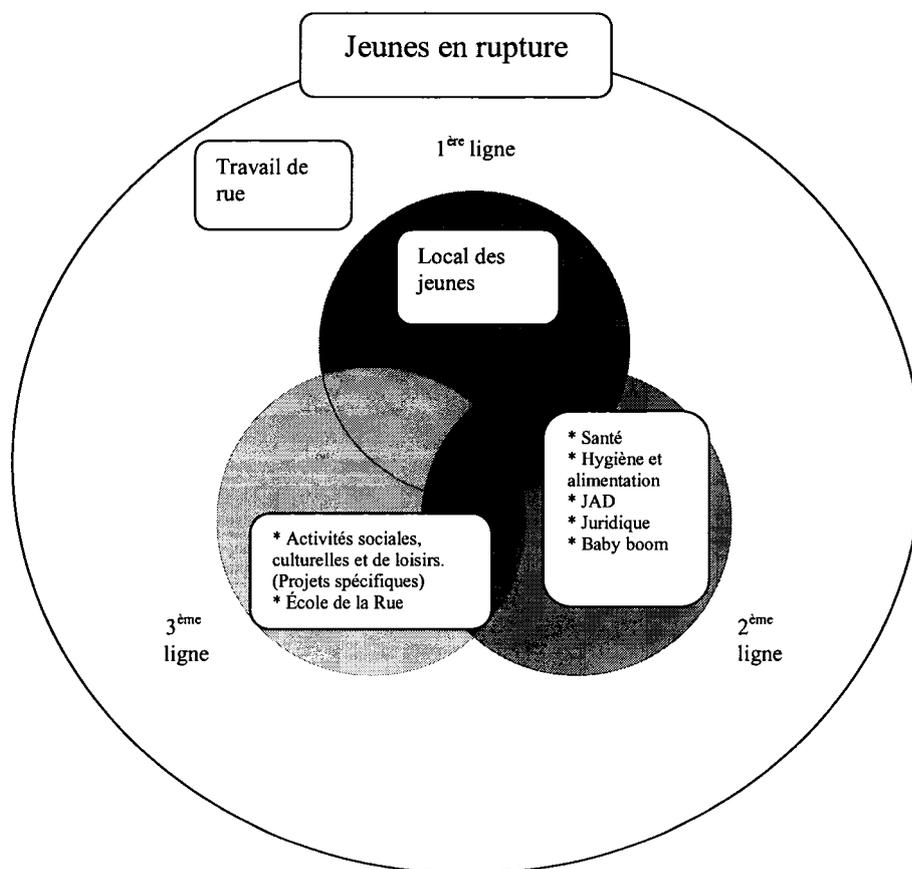
Profil des jeunes rencontrés à la Maison Dauphine

		2005-2006	2006-2007	2007-2008
Sexe	Fille	37%	41%	45%
	Garçon	63%	59%	55%
Age	12-17 ans	20%	9%	33%
	18 et +	80%	91%	67%
Revenus	Aide sociale/ chômage	56%	59%	59%
	Sans revenu	33%	19%	33%
	Travailleur	13%	22%	16%

## 1.2. Pourquoi l'organisme a-t-il été fondé? Les besoins.

Nous sommes en 1992, lorsque le père Michel Boisvert, un jésuite fraîchement arrivé à Québec, se voit confier la tâche d'utiliser aux meilleurs fins possibles la maison des Jésuites de la rue Dauphine, dont les locaux sont en bonne partie inoccupés depuis plusieurs années. En jetant un coup d'œil du haut de sa fenêtre, ce dernier s'aperçoit rapidement que de nombreux jeunes errent dans les rues du Vieux-Québec. Aucune hésitation : il décide de leur ouvrir les portes de la Maison. Avec quelques laïcs qui partagent sa passion pour la jeunesse, il fonde pendant l'été 1992, les Œuvres de la Maison Dauphine, organisme maintenant reconnu comme l'un des fers de lance en matière d'aide aux jeunes de la rue.

## 1.3. Notre schéma d'intervention



## **1.4. Nos services**

Face à la « polyproblématique » des jeunes de la rue, une équipe d'intervenants multidisciplinaires et de professionnels assure une relation d'aide professionnelle et personnalisée. L'entière gratuité de nos services est un facteur clé du taux de fréquentation.

### **Le Travail de rue**

Au carrefour des interactions sociales, le travailleur de rue joue un rôle-clé de témoin-acteur entre les personnes en rupture et les structures sociales conventionnelles. Assez proche des populations marginalisées pour comprendre leur résistance, le travailleur de rue est en même temps suffisamment relié à la communauté et au réseau de ressources pour faciliter la réconciliation souhaitée.

Face aux culs-de-sac que rencontrent les personnes en rupture, le travailleur de rue met à profit sa position d'entre-deux pour ouvrir des passerelles, recourant à son réseau de relations tant conventionnelles que marginales :

- Pour orienter une personne vers un intervenant qu'il connaît et en qui il a confiance ;
- Pour trouver des raccourcis qui contournent les portes fermées d'un établissement ;
- Pour faire connaître un service ou en faciliter l'accès dans le milieu ;
- Pour traduire les besoins des personnes en rupture, porter leurs revendications ;
- Pour tempérer des situations conflictuelles ;
- Pour démystifier les perceptions des intervenants traditionnels à l'égard des exclus et des marginaux ;
- Pour tisser des réseaux et des liens solidarités autour de préoccupations communes.

Le travailleur de rue s'engage sur le terrain (rue, parc, resto, bar, appartement, etc.) afin d'offrir des services de qualité où l'humain, le respect de l'autre et la confiance constituent les pierres angulaires de l'action. Il s'agit pour ces intervenants d'être le plus facilement et le plus simplement accessibles auprès des jeunes en rupture vivant des conditions de vie précaires et des formes multiples d'exclusion.

### **Le Local**

Le « Local », principale porte d'entrée de la Maison Dauphine, représente une alternative à la rue. Il est accessible de 14h à 20h, du lundi au jeudi, et de 14h à 18h, le vendredi. L'accès, ainsi que les services qui y sont offerts, sont totalement gratuits. C'est une ouverture vers plusieurs services et programmes de remise en action.

Le Local des jeunes offre principalement des services de première nécessité : relation d'aide, santé, hygiène, assistance en matière de logement, services juridiques, etc. La force du service d'intervention réside dans son équipe spécialisée, composée d'une infirmière, de six intervenants multidisciplinaires et d'une avocate.

### **Relation d'aide**

Les activités proposées au Local (billard, soccer de table, ateliers divers, sorties, etc.) sont l'occasion d'établir un pont entre jeunes et intervenants. Les relations d'aide qui en découlent deviennent alors personnalisées, adaptées aux besoins de chacun. L'objectif est d'amener le jeune à faire un temps d'arrêt pour s'engager dans la résolution de ses problèmes.

### **Hygiène et alimentation**

Dès son entrée dans le Local, des soins d'hygiène sont à la disposition du jeune. Une nourriture saine lui est offerte gratuitement au comptoir casse-croûte et, chaque semaine, une distribution de denrées lui permet d'apporter à domicile un panier de nourriture. Il est, en effet, irréaliste de demander à un jeune de travailler sur lui-même, alors qu'il a le ventre vide. Il s'agit donc d'un levier important pour rétablir sa santé.

### **Service de santé**

Le Service de santé traite chaque année une multitude de problèmes. Bien que ses principales interventions se concentrent sur la santé physique, bon nombre de consultations sont en fait, pour le jeune, l'occasion de se confier à une oreille attentive et de recevoir avis et conseils. Des problématiques de santé mentale et de toxicomanie, incluant drogue et alcool, sont de plus en plus présentes au quotidien.

En collaboration avec le CLSC Haute-Ville et d'autres partenaires du milieu, le comité Action-Santé de la Maison Dauphine travaille activement à la tenue de cliniques de dépistage, de vaccination et d'information en lien avec la santé globale des jeunes.

### **Service d'aide au logement**

Le projet *Mon logement* a pour but d'assurer la stabilité du milieu de vie des jeunes ayant entrepris des démarches vers la réinsertion sociale. Des mesures d'accompagnement et d'éducation populaire sont proposées par ce projet. Les intervenants aident les jeunes à trouver un logement, mais aussi à le conserver en le tenant propre et même en le rénovant. Les jeunes sont incités à entretenir de bonnes relations avec leur propriétaire.

Toujours dans le cadre du projet *Mon logement*, la Maison Dauphine met à la disposition des jeunes des vêtements, des meubles, des ustensiles, parfois même d'appareils ménagers bref, le nécessaire pour tenir maison.

### **Service juridique**

Créé en septembre 2003, le Service juridique de la Maison Dauphine a pour mandat de représenter les jeunes devant les diverses instances judiciaires et quasi-judiciaires pour assurer la protection de leurs droits et les conseiller, afin de prévenir la déviance et harmoniser leurs relations avec les autres sous-groupes sociaux et les citoyens en général.

Plus des deux tiers des dossiers traités par le Service juridique de la Maison ne sont pas couverts par l'Aide juridique.

### **Projet Baby Boom**

Le Projet Baby Boom existe depuis 2004 afin de répondre à un besoin criant rencontré à la Maison Dauphine, celui du soutien particulier et intensif que nécessite plus d'une vingtaine de jeunes de la rue (garçons et filles) qui attendent ou ont un enfant âgé de moins de 18 mois. Une nouvelle réalité se dressait : l'organisme faisait face à un « baby boom »; une situation d'urgence. Il fallait répondre aux besoins multiples et pressants de ces jeunes, à un manque de ressources humaines pour assurer l'accompagnement nécessaire, à un manque d'expertise en matière d'intervention dans un contexte de périnatalité, au fait que leur milieu n'était pas adéquat pour accueillir les familles et à l'importante difficulté de référer les jeunes vers les ressources déjà existantes.

L'objectif premier du service est donc d'outiller les jeunes parents face à leurs nouvelles responsabilités afin d'éviter de perdre la garde de leur enfant. Deux intervenantes accompagnent les futurs ou

nouveaux parents dans le développement de leur autonomie parentale et favorisent ainsi le développement harmonieux des jeunes enfants tout en assurant le bien-être et la sécurité des nouvelles familles.

Il importe de souligner que les jeunes utilisant les services de Baby-Boom peuvent en même temps participer à Jeunes en Action Dauphine (JAD) ou fréquenter l'École de la Rue.

### **Jeunes en Action Dauphine (JAD)**

JAD est un tout nouveau projet de remise en action de la Maison Dauphine dont l'objectif est d'amener le jeune à forger et développer un plan d'action pour la réalisation de ses projets et de ses rêves. D'une durée de 20 à 52 semaines, le projet JAD aborde trois grands thèmes : découvrir sa personnalité et croître; apprendre à vivre en groupe et à respecter les différences; prendre conscience de ses capacités professionnelles, goûts et intérêts.

Jeunes en Action Dauphine (JAD) relève des ministères de la Santé et des Services sociaux et du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Ce projet opère en étroite collaboration avec Emploi-Québec. Il succède au Projet Espoir de Solidarité jeunesse (Solijeu) et profite de son expérience. De mars 2001 à juillet 2007, 138 jeunes, répartis en 14 groupes, y ont participé et le taux de réussite en termes de remise en action atteignait 86%.

### **École de la Rue**

L'École de la Rue, fondée en septembre 1998, a pour objectif principal de permettre à des jeunes de la rue de reprendre et de terminer leurs études secondaires. Si elle existe, c'est d'abord parce que des jeunes ont manifesté le désir et l'intérêt de compléter leurs études et ensuite, parce que les diverses instances concernées, soit le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ainsi que la

Commission scolaire de la Capitale ont reconnu que les jeunes de la rue constituent une clientèle particulière que l'organisation scolaire traditionnelle n'arrive pas à rejoindre. En effet, les jeunes qui fréquentent l'École de la Rue sont tous des décrocheurs qui ont été soit exclus du milieu scolaire régulier ou soit se sont exclus eux-mêmes. Ainsi, depuis son ouverture, l'École de la Rue a offert à ces jeunes un cadre propice à développer la réussite scolaire. Que ce soit en lien avec ses pratiques pédagogiques, les services offerts, les réalisations des élèves et les efforts déployés à la poursuite des études et la diplomation, elle a tenté de s'adapter aux besoins et à la réalité bien spécifique de sa clientèle.

L'École de la Rue est reconnue à part entière par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et elle œuvre en partenariat avec le Centre Louis-Jolliet. Il est à noter qu'elle dispense les mêmes cours de la formation aux adultes que tous les centres aux adultes de la Commission scolaire de la Capitale, dont proviennent d'ailleurs ses enseignants. Jusqu'à présent, 294 étudiants différents sont passés par l'École de la Rue. De ce nombre sont sortis 85 finissants qui ont, pour la très grande majorité d'entre eux (81/85), désiré poursuivre leurs études, soit professionnelles ou techniques dont deux qui se sont même dirigés vers les études supérieures.

Première école de ce genre, elle a servi de modèle et aujourd'hui, on en retrouve plusieurs comme elle réparties à travers la province : Victoriaville, Longueuil, Drummondville, Sainte-Anne-des-Monts, etc.

## 2. NOS GRANDS DÉFIS

### 2.1. *Qui sont ces jeunes qui nous fréquentent?*

Des jeunes, de plus en plus jeunes avec des « polyproblématiques » de plus en plus lourdes.

#### 2.1.1. LES POLYPROBLÉMATIQUES

Les jeunes ciblés par nos services ne font pas confiance à l'adulte ni aux institutions. Soixante-quinze pourcent de ceux-ci ont connu les services des centres jeunesse. Une majorité de ceux-ci n'ont plus de lien avec leurs milieux d'appartenance. C'est pourquoi, nous parlons de jeunes en rupture sociale.

##### 2.1.1.1. *La notion de rupture sociale<sup>1</sup>*

- La notion de rupture sociale renvoie à la fragilisation des liens entretenus par les personnes avec les réseaux de sociabilité primaire (famille, parenté, amis) et, plus largement, avec le champ social institué (école, travail, citoyenneté) (Bondu, 1998).
- Multiforme, dépendant à la fois des contraintes sociales et de la trajectoire des individus, la rupture se montre sous différents visages d'exclusion subie et de marginalité choisie (isolement, pauvreté, contre culture, toxicomanie, errance, etc.).
- Une telle rupture affecte les liens affectifs, économiques et symboliques qui rattachent l'individu au monde qui l'entoure. Processus complexe et dynamique, la rupture fragilise la trajectoire de l'individu entraînée vers la désaffiliation plutôt que vers l'intégration sociale (Castel, 1991).
- Elle prend racine dans les phénomènes associés à la montée de l'individualisme : crise économique, fossé intergénérationnel, fragilisation des lieux d'appartenance, perte de repère et de protections sociales, etc. (Parazelli, 2002).
- Elle se creuse à travers le cercle vicieux de la stigmatisation des personnes, la domination arbitraire des « inclus » sur les « exclus » augmentant le sentiment de révolte et le retranchement de ces derniers (Xiberras, 1993).
- Les modes de gestion institutionnels de l'exclusion contribuent à accentuer cette rupture en fragmentant les individus selon leurs symptômes et en objectivant leur existence (De Gaulejac, 1994; White, 1994; Renaud, 1997).

<sup>1</sup> Le travail de rue...dans un entre-deux, UQAM-ATTRueQ, 2001-2003

### **Principales problématiques rencontrées**

Santé mentale	17%
Santé physique	16%
Pauvreté	43%
Prostitution	9%
Toxicomanie	90%
Violence	40%
Errance/itinérance	45%
Situation de crise	43%

Les problématiques majeures des jeunes qui nous fréquentent se regroupent, pour la plupart, sous deux grandes catégories, soit la santé et la judiciarisation.

#### **2.1.2. Santé**

Le cadre de référence défini par le ministère de la Santé et des Services sociaux en matière d'itinérance décrit très bien la réalité de notre clientèle en ce qui concerne la santé : « *Les méfaits du mode de vie de l'itinérance sur le plan de la santé physique sont importants. Les personnes sans abri ont des problèmes de santé physique particuliers à leur condition de vie d'itinérance. L'absence d'un domicile et l'extrême pauvreté engendrent de nombreux problèmes de santé: carences nutritives importantes, hypothermie ou coups de chaleur résultant d'une exposition au froid extrême ou aux grandes chaleurs, apparition de parasites, dermatoses, infections de toutes sortes conséquentes à une hygiène déficiente, etc. Par ailleurs, la présence de la tuberculose chez ces personnes est de trois à six fois plus élevée que dans la population en général. Les études démontrent également qu'elles ont tendance à demander de l'aide uniquement lorsque leurs problèmes se sont particulièrement aggravés.<sup>2</sup> ».*

<sup>2</sup>GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *L'itinérance au Québec, Cadre de référence*, Québec, Ministère de la Santé et Services sociaux, septembre 2008, p. 21

### Notre service de santé

Ainsi, depuis plusieurs années, une infirmière assure le service de première ligne auprès des jeunes de la Dauphine mais aussi la coordination d'un Service de santé ayant pour objectif l'établissement et la surveillance des conditions et d'un environnement propres à favoriser une meilleure santé chez tous les jeunes qui fréquentent l'organisme. Les motifs de consultations sont très variés et requièrent souvent un suivi de la part de l'infirmière ou encore, de la part d'un professionnel de la santé.

Motifs de consultation de 2005 à 2008

Problématiques	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008
Santé de la reproduction/Contraception	21%	26%	25%
Santé de la peau/Piercing/Tattoo	20%	18%	20%
Consommation	12%	12%	11%
Santé générale/Hygiène de vie	10%	10%	9%
Os/Articulations/Musculaires	10%	6%	8%
ORL/Rhumes-Grippes et respiratoires	7%	6%	6%
Santé mentale	7%	10%	5%
Problèmes dentaires	3%	2%	5%
Parasites	1%	1%	0%
Autres	9%	8%	9%

### 2.1.3. Discrimination – judiciarisation

Toujours selon l'étude menée par le ministère de la Santé et des Services sociaux, en matière de judiciarisation : « *Selon l'étude menée par Céline Bellot, les personnes en situation d'itinérance feraient l'objet de pratiques discriminatoires pour des méfaits qui peuvent être ignorés lorsqu'ils sont commis par des citoyens*

*« ordinaires », tels que traverser la rue ailleurs qu'aux intersections, occuper deux espaces sur un banc de parc, etc. Tout comme les personnes qui font de la sollicitation, les personnes itinérantes reçoivent ainsi des contraventions qu'elles ne peuvent évidemment acquitter et qui, conséquemment, les mettent en contact avec le système pénal. Or, ces personnes sont démunies devant le système pénal et sont plus à risque d'être emprisonnées, malgré le caractère mineur des délits commis. Il y aurait une augmentation de la judiciarisation à l'endroit des personnes en situation d'itinérance.<sup>3</sup> »*

### Notre Service juridique

Depuis son arrivée, notre avocate, Me Hélène Héroux, est au service des jeunes de la rue afin qu'ils puissent régler leurs litiges et leurs problèmes par des moyens légaux. À cet effet, en plus des consultations juridiques, elle représente les jeunes devant les instances administratives, civiles et criminelles, rédige des mises en demeure et des contrats et accompagne les jeunes dans leurs différentes démarches. Il n'est pas rare qu'un jeune consulte parce qu'il a accumulé 5 000,00\$ à 10 000,00\$ de constats d'infraction voire même 20 000,00\$, ce qui constitue un énorme facteur de déstabilisation. Nous les accompagnons dans leurs démarches afin de régulariser la situation soit en contractant une entente de paiement ou de travaux compensatoires et ainsi, éviter qu'ils ne fassent de la détention. Le mandat du Service juridique est également de faire de l'éducation et de la prévention.

En cinq ans, Me Héroux a ouvert 684 dossiers pour 303 jeunes différents et en a rouvert 108. Les domaines du droit sont variés : la Maison offre aux jeunes une protection juridique complète dans des secteurs qui ne sont pas couverts par l'Aide

---

<sup>3</sup> GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *L'itinérance au Québec, Cadre de référence*, Québec, Ministère de la Santé et Services sociaux, septembre 2008, p. 22

juridique, représentant 66% de la pratique de l'avocate, notamment en matière de logement lorsque l'éviction du locataire n'est pas en jeu ou en matière pénale.

Voici des statistiques recueillies entre 2003 à 2008 :

Nature des dossiers	Nombre
Administratif	59
Civil	172
Criminel	117
Déontologie	27
Familial	8
Fiscal	2
Pénal	295
Travail	4
<b>Total</b>	<b>684</b>

Pour ce qui est des dossiers couverts par l'Aide juridique, les jeunes ne font tout simplement pas la démarche de s'y rendre admissibles : ainsi en 5 ans, uniquement 5 mandats d'Aide juridique ont été attribués à l'avocate de la Maison.

Finalement, il s'agit d'une clinique juridique sans rendez-vous, entièrement gratuite pour les jeunes qui nous fréquentent et qui se trouve dans leur environnement immédiat. Nous recevons régulièrement des demandes de l'extérieur, des autres organismes communautaires mais ne pouvons tout simplement pas suffire à la demande.

## **2.2. *Quelles sont les principales difficultés de la Maison Dauphine?***

### **2.2.1. Financement**

#### **Financement non-récurrent**

La Maison Dauphine est un organisme sans but lucratif, financé principalement par des subventions des gouvernements provincial, fédéral et municipal<sup>4</sup>. Elle bénéficie d'un budget annuel (en 2007-2008) de plus de 1.8 millions dont 75% est non-récurrent. Ainsi, 1 350 000\$ doit faire l'objet de recherche de financement à chaque année. Il s'agit d'une somme considérable de travail mal utilisée et qui occasionne la précarité des services essentiels de l'organisation.

#### **Non-coordination des instances gouvernementales**

Pour mener à bien un projet, il faut bien souvent solliciter un, deux et même trois organismes différents pour obtenir le financement nécessaire au fonctionnement d'un service. Par exemple, notre service Baby-Boom bénéficie de subventions du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale. De plus, peut-être pourrait-il bénéficier de subsides du ministère de la Famille et des Aînés? Comment s'y retrouver dans ces démarches gouvernementales et surtout, comment est-ce possible de s'adresser au bon interlocuteur, au bon moment?

---

<sup>4</sup> Selon la répartition des sources de financement 2007-2008, 64% des revenus de la Maison provenaient de subventions, 5% étaient issus de programmes d'emploi.

### **Absence de financement pour certains services**

Précédemment, nous vous avons parlé de notre Service juridique. Ce service, qui, nous vous le rappelons, offre des prestations qui ne sont pas, en majorité, couvertes par l'Aide juridique, est entièrement assumé par la Maison Dauphine. En effet, ce service ne profite d'aucune subvention gouvernementale. On peut certes parler ici de jeunes bénéficiaires qui, sans ce service, auraient joint les rangs de la population carcérale.

De plus, tous les services auxiliaires, en support aux services directs aux jeunes ne sont pas subventionnés. On parle ici de plus de vingt personnes qui assurent la bonne marche de l'organisation (services alimentaires, réception, secrétariat, financement, entretien, etc.).

### **Financement non-adapté à la réalité particulière de la clientèle**

Parfois la réalité de la Maison Dauphine ne cadre pas avec les exigences particulières de certains programmes. Or, le financement est conditionnel au respect de ces exigences. Notre projet Jeunes en Action Dauphine (JAD) est une belle illustration. En effet, pour se qualifier à la subvention du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le jeune doit, dans un délai de six mois, soit se trouver un emploi, soit retourner aux études régulières (pas professionnelles) à temps plein. Or, comme mentionné précédemment, le jeune fréquentant la Maison Dauphine présente généralement un profil polyproblématique et il est irréaliste de penser atteindre de tels objectifs dans ce délai.

### **Non-indexation du financement**

Depuis plusieurs années, les dépenses augmentent et malheureusement les subventions ne sont pas indexées pour suivre l'augmentation des coûts de la vie.

### **2.2.2. Incapacité de répondre à toutes les demandes**

Depuis l'ouverture de la Maison, nous essayons de nous adapter aux besoins des jeunes. Cependant, hormis le financement insuffisant, nous manquons aussi d'espace pour accueillir ces jeunes, notamment à l'École de la Rue. Nous pourrions doubler le nombre d'étudiants qui, faute d'espace, sont refusés ou sur la liste d'attente. De plus, le service alimentaire est à l'étroit à la fois pour la préparation des repas et aussi pour le service, ce qui nous oblige à servir les jeunes en trois tablées.

### **2.2.3. Ressources humaines**

#### **Roulement**

Le personnel de la Maison Dauphine est l'essence même de l'œuvre. En effet, son expertise, sa compétence et son dévouement font en sorte que les jeunes fréquentent l'organisation. Par contre, devant la lourdeur de la tâche et de la clientèle, nos ressources humaines nous quittent souvent après peu de temps de service. Nous constatons un fort taux de roulement de personnel parmi les intervenants en ligne directe avec la clientèle.

De plus, les employés présentent des problèmes de santé significatifs en regard avec leur relation de travail (épuisement professionnel, stress, infections, etc.). La Maison Dauphine doit conjuguer avec de nombreux congés de maladie.

### **3. RECOMMANDATIONS**

#### **3.1. *Adoption d'une politique en itinérance***

Nous appuyons la plateforme de revendications du Réseau Solidarité Itinérance du Québec (RSIQ) dont nous sommes membre. Nous sommes en parfait accord avec les six objectifs avancés soit : le droit de cité, le droit à un revenu décent, le droit au logement, le droit à l'éducation, le droit à la santé et l'accès à un réseau d'aide et de solidarité.

Nous demandons au gouvernement du Québec d'adopter une politique en itinérance qui tienne compte des objectifs précédents et des moyens énoncés dans la plateforme du RSIQ<sup>5</sup>.

#### **3.2. *Prévention***

Eu égard à la précocité des polyproblématiques rencontrées chez les jeunes fréquentant la Maison Dauphine, nous sommes d'avis que le gouvernement du Québec devrait renforcer la prévention notamment, de l'usage des drogues, de l'alcool, des médicaments, en matière de santé mentale et physique, particulièrement des maladies transmises sexuellement. Le phénomène des gangs de rue nécessite également un travail préventif. Le réseau scolaire demeure le lieu privilégié pour atteindre une masse critique en matière de prévention chez les jeunes.

---

<sup>5</sup> Le Réseau Solidarité Itinérance du Québec fait l'objet d'une présentation particulière dans le cadre des auditions de la Commission des Affaires sociales. Les objectifs et moyens de la plateforme de revendications y seront traités spécifiquement.

### **3.3. *Modulation du financement de base***

Suite à ce qui a été dit concernant les problématiques reliées au financement, nous demandons que le financement de base de notre organisme qui provient du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport soit mis à niveau afin d'atteindre le taux de 25% de nos revenus tel qu'ils étaient il y a cinq ans. Cela représente la somme de 150 000\$ pour l'année en cours. De plus, par conséquent, nous voulons que le gouvernement indexe, selon l'indice des prix à la consommation (IPC), le montant de ces subventions.

### **3.4. *Guichet unique pour l'obtention de financement gouvernemental***

Devant la multitude des programmes subventionnaires et des organismes gouvernementaux émetteurs, nous sommes d'opinion que toutes les organisations sans but lucratif seraient gagnantes si le gouvernement du Québec initiait un guichet unique pour l'obtention de financement gouvernemental.

### **3.5. *Récurrence du financement des projets performants***

Après des années de réussite et de financement, il est anormal que les organisations sans but lucratif soient toujours dans l'expectative de financement pour des projets performants. Ceux-ci devraient faire l'objet de financement récurrent sous forme d'enveloppes budgétaires pluriannuelles.

### **3.6. *Compensation financière pour l'utilisation de locaux***

Comme nous l'avons mentionné précédemment, les jeunes qui fréquentent l'École de la Rue sont tous des décrocheurs qui ont été soit exclus du milieu scolaire régulier, soit se sont exclus eux-mêmes. La réussite de notre programme repose sur l'approche globale d'intervention qui se fait à la Maison Dauphine. Les jeunes ne fréquenteraient pas l'école si elle était située à l'extérieur de la Maison. Or, le financement ne tient pas compte de l'utilisation des locaux et nous ne bénéficions pas de rétribution de taxes scolaires comme le réseau scolaire. Par conséquent, nous demandons au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de compenser ce manque à gagner par une allocation représentant l'équivalent de cette taxe.

### **3.7. *Financement du Service juridique***

Le Service juridique de la Maison Dauphine a amplement démontré que les jeunes de la rue ne jouissent pas de la pleine protection de leurs droits : ils n'ont pas les moyens financiers pour s'adresser aux avocats de la pratique privée ; l'Aide juridique n'a pas la latitude requise pour accepter tous les mandats et ses avocats ne peuvent consacrer aux jeunes tout le temps et l'attention nécessaires. Seul un Service juridique « à portée de main » et exclusivement voué aux besoins des défavorisés peut aider à leur réinsertion sociale. Le ministère de la Justice, celui de la Sécurité publique et le Barreau du Québec ont le devoir de veiller à la protection des droits de tous les citoyens. Par une action conjointe, ces trois instances devraient appuyer et financer, sous forme d'un projet pilote, la mise sur pied d'un Service juridique communautaire que la Maison Dauphine administrerait pour le bénéfice exclusif des personnes défavorisées qui fréquentent les organismes communautaires de la Ville de Québec.

### **3.8. *Reconnaissance du Service de santé***

Nous recommandons au gouvernement du Québec via le ministère de la Santé et des Services sociaux de reconnaître le service de santé de la Maison Dauphine comme étant un point de service du CLSC Haute-Ville et d'y attribuer les ressources nécessaires notamment en matière de ressources humaines, soit un(e) infirmier(ère) et un(e) médecin.

Cette reconnaissance gouvernementale nous permettrait de pallier au manque actuel de support et de formation du personnel de toute la Maison Dauphine aux prises avec des problèmes de santé souvent occasionnés par la lourdeur des tâches.

### **3.9. *Adaptation des critères de subvention aux réalités de la Maison Dauphine***

Nous sommes d'avis, en regard de ce que nous vous avons exposé plus haut, que les fonctionnaires chargés d'administrer les programmes de subvention devraient avoir la latitude pour modifier les critères d'attribution ou de réussite de programme de subvention à la réalité que nous vivons.

### **3.10. *Financement supplémentaire pour un projet spécifique : la Maison Loyola***

Nous avons démontré que nous pourrions faire davantage avec des espaces supplémentaires. Or, nous convoitons l'immeuble voisin à la Maison Dauphine.

Dans la rue d'Auteuil, un édifice, sur le point de s'effondrer, est déclaré historique et patrimonial. Il est appelé communément la Maison Loyola. Nous souhaitons l'acquérir pour y installer notre École

de la Rue dont le nombre d'étudiants serait doublé, notre Service juridique communautaire et nos services alimentaires.

La Ville de Québec et la Maison Dauphine fortement appuyées par des entreprises et des hommes d'affaires, aimeraient restaurer cet immeuble pour la remettre à la Maison Dauphine. Nous recommandons que les ministères de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de la Justice et de la Sécurité publique du Québec collaborent financièrement avec la Ville et la Dauphine.